



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Unité Départementale du Nord
DIRECCTE des HAUTS DE FRANCE

ARRETE

Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département du Nord

Le Responsable de l'Unité Départementale du Nord de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi des Hauts-de-France

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4

Vu l'arrêté interministériel du 03/07/2017 portant nomination de Monsieur BAVIERE Olivier, en qualité de Directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Nord de la DIRECCTE des Hauts-de-France à compter du 01/08/2017

Vu la décision de la Directrice de la DIRECCTE des Hauts-de-France en date du 14/02/2018 ayant arrêté les organisations syndicales pouvant désigner un membre au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social du département au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département

ARRETE

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre de la CPME :
Titulaire : M LE DOUJET Yves
- Au titre de l'U2P :
Titulaire : M SPRIMONT Henry Luc
- Au titre de la FNSEA :
Titulaire : M MAZINGARBE Christophe
- Au titre de la FESAC
Titulaire : M CHEVALIER Patrice

- Au titre de l'UDES:
Titulaire : M THOMAS Pierre
- Au titre du MEDEF :
Titulaire : BRUNIER Patrick
- Au titre de la CFDT :
Titulaire : M BECOURT Jean-Marc
- Au titre de la CGT :
Titulaire : M ROTOLO David
- Au titre de FO :
Titulaire : M DUFLO Jean-François
- Au titre de la CFTC :
Titulaire : M WALGRAEVE Jacques
- Au titre de la CFE-CGC :
Titulaire : M LIBER Michel

Article 2 : Le responsable de l'unité départementale du Nord de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Nord.

Fait à Lille , le 9 mai 2018

Le Directeur Régional Adjoint,
Responsable de l'Unité Départementale du
Nord



Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif Lille – 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire 59800 LILLE .

La décision contestée doit être jointe au recours.